

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil municipal

Ville de Montréal	Assemblée du	24 février 2003
	Séance(s) tenue(s) le(s)	25 février 2003
	Numéro de la résolution	CM03 0141

Article 43.001 **Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique et adoption du Règlement 02-218 concernant la construction et l'occupation d'un pavillon de l'École de technologie supérieure au nord-ouest de l'intersection des rues Notre-Dame et Peel**

VU la résolution CM02 0885 de la séance du conseil municipal du 29 octobre 2002 adoptant comme projet de règlement P-02-218 le « Règlement concernant la construction et l'occupation d'un pavillon de l'École de technologie supérieure au nord-est de l'intersection des rues Notre-Dame et Peel »;

Attendu que le titre du projet de règlement a été corrigé afin qu'il se lise comme suit: « Règlement concernant la construction et l'occupation d'un pavillon de l'École de technologie supérieure au **nord-ouest** de l'intersection des rues Notre-Dame et Peel »;

Attendu qu'une copie corrigée du projet de règlement P-02-218 a déjà été distribuée aux membres du conseil;

ATTENDU qu'une consultation publique sur ce projet de règlement a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal le 16 décembre 2002 au Planétarium de Montréal;

ATTENDU que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

VU la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2003, par sa résolution CE 03 0194;

Il est

Proposé par la conseillère Dida Berku
Appuyé par le conseiller Robert Libman

Et résolu :

- 1- de prendre acte du rapport de consultation publique de l'assemblée publique de consultation tenue le 16 décembre 2002 par l'Office de consultation publique de Montréal et de le déposer aux archives;
- 2- d'adopter le règlement 02-218 intitulé « Règlement concernant la construction et l'occupation d'un pavillon de l'École de technologie supérieure au nord-ouest de l'intersection des rues Notre-Dame et Peel ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité des membres présents, laquelle représente la majorité des membres du conseil municipal.

Gérald Tremblay
Maire

(certifié conforme)

Jacqueline Leduc
Greffière

GREFFIÈRE

1022829007

-

Jacqueline LEDUC

Greffière